



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Trente-huitième session**  
18 juin-6 juillet 2018  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Examen périodique universel**

## **Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\***

### **Bahamas**

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,  
engagements et réponses de l'État examiné**

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



## Réponse du Gouvernement du Commonwealth des Bahamas aux 141 recommandations formulées à son intention

Les Bahamas accueillent avec intérêt les recommandations qui lui ont été faites dans le cadre de l'Examen périodique universel, le 17 janvier 2018. À l'issue de vastes consultations et d'une étude approfondie desdites recommandations, les Bahamas ont le plaisir d'apporter les réponses suivantes :

<i>Recommandations</i>	<i>Réponse</i>	<i>Observations</i>
105.1	Pris acte	Un moratoire de facto est en place ; la position actuelle des Bahamas au sujet de la peine de mort consiste à continuer de reconnaître la légalité de la peine, de manière discrétionnaire et sous réserve des conditions énoncées dans la jurisprudence, comme sanction pour les crimes de meurtre et de trahison.  De plus, il convient de mentionner que la dernière condamnation à mort mise à exécution remonte à dix-sept ans, ce en l'absence de tout moratoire formel.
105.2	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.3	Acceptée	Déjà entrepris ; en cours.
105.4	Pris acte	
105.5	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.6	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.7	Pris acte	
105.8	Pris acte	
105.9	Acceptée/ Pris acte	Les Bahamas ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en mai 2018.  Elles prennent toutefois note de la recommandation les invitant à ratifier le Protocole facultatif s'y rapportant.
105.10	Pris acte	
105.11	Acceptée	Même observation qu'en 105.3.
105.12	Acceptée/ Pris acte	Même observation qu'en 105.9.
105.13	Acceptée	Même observation qu'en 105.9.
105.14	Acceptée/ Pris acte	Les Bahamas acceptent la recommandation les invitant à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et s'emploient actuellement à déposer l'instrument de ratification.  Elles prennent toutefois note de la recommandation les invitant à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est actuellement à l'examen.

105.15	Acceptée	
105.16	Acceptée/ Pris acte	Les Bahamas ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en mai 2018.  Elles prennent toutefois note de la recommandation les invitant à adhérer au Statut de Rome.
105.17	Acceptée	Même observation qu'en 105.3.
105.18	Pris acte	
105.19	Acceptée	Les Bahamas ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants le 28 septembre 2015.
105.20	Pris acte	Actuellement à l'examen.
105.21	Pris acte	Actuellement à l'examen.
105.22	Pris acte/ Acceptée	Les Bahamas prennent note de la recommandation les invitant à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui est actuellement à l'examen.  Les Bahamas ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en mai 2018.
105.23	Pris acte	Même observation qu'en 105.21.
105.24	Pris acte	
105.25	Pris acte	Actuellement à l'examen.
105.26	Pris acte	Même observation qu'en 105.25.
105.27	Pris acte	Même observation qu'en 105.25.
105.28	Pris acte	
105.29	Pris acte	
105.30	Acceptée	
105.31	Pris acte	
105.32	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.33	Acceptée	
105.34	Acceptée	
105.35	Acceptée	
105.36	Acceptée	Les Bahamas ont adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme le 6 juin 2013.  Le Rapporteur spécial sur la traite s'est rendu aux Bahamas en 2013, et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes a effectué une visite en 2017.

105.37	Acceptée	Même observation qu'en 105.36.
105.38	Acceptée	Le Gouvernement des Bahamas soutient avoir adopté une approche ouverte et fondée sur le mérite au moment de choisir des candidats nationaux pour les élections des organes conventionnels de l'ONU.
105.39	Acceptée	Le projet de loi de 2017 relatif au médiateur a été déposé devant le Parlement le 23 octobre 2017. On l'examine actuellement pour s'assurer qu'il est conforme aux Principes de Paris.
105.40	Acceptée	Même observation qu'en 105.39.
105.41	Acceptée	Même observation qu'en 105.39.
105.42	Acceptée	Même observation qu'en 105.39.
105.43	Acceptée/ Pris acte	<p>Les Bahamas acceptent la recommandation qui leur a été faite de redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre.</p> <p>En ce qui concerne les recommandations les invitant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, les Bahamas soutiennent qu'il n'existe pas sur leur territoire de discrimination officielle ou juridique fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Il n'y a pas non plus de cas signalé officiellement de personne qui aurait été victime de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Il convient de noter que les Bahamas soutiennent d'une manière générale les efforts visant à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes et à promouvoir la tolérance.</p>
105.44	Pris acte	<p>Les Bahamas soutiennent qu'il n'existe pas sur leur territoire de discrimination officielle ou juridique fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Il n'y a pas non plus de cas signalé officiellement de personne qui aurait été victime de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Il convient de noter que les Bahamas soutiennent d'une manière générale les efforts visant à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes et à promouvoir la tolérance. Les personnes de même sexe vivant en couple peuvent se prévaloir de la protection et des recours ordinaires prévus par la législation en matière de violence et de droits patrimoniaux.</p>
105.45	Pris acte	Même observation qu'en 105.44.
105.46	Pris acte	Même observation qu'en 105.44.
105.47	Pris acte	Même observation qu'en 105.44.
105.48	Pris acte	Même observation qu'en 105.44.
105.49	Acceptée	
105.50	Acceptée	
105.51	Acceptée	

---

105.52	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.53	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.54	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.55	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.56	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.57	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.58	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.59	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.60	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.61	Pris acte	Même observation qu'en 105.1.
105.62	Acceptée	
105.63	Acceptée	
105.64	Acceptée	
105.65	Acceptée	
105.66	Acceptée	
105.67	Acceptée	
105.68	Acceptée	
105.69	Acceptée	
105.70	Acceptée	
105.71	Acceptée	
105.72	Acceptée	
105.73	Acceptée	
105.74	Acceptée	La loi n° 1 de 2017 relative à la liberté d'information est entrée en vigueur le 21 avril 2017.
105.75	Acceptée	
105.76	Acceptée	
105.77	Acceptée	
105.78	Acceptée	
105.79	Acceptée	
105.80	Acceptée	
105.81	Acceptée	
105.82	Acceptée	
105.83	Acceptée	
105.84	Acceptée	
105.85	Pris acte	
105.86	Acceptée	

105.87	Acceptée	
105.88	Acceptée	
105.89	Acceptée	
105.90	Acceptée	
105.91	Acceptée	
105.92	Pris acte	
105.93	Acceptée	
105.94	Pris acte	
105.95	Acceptée	
105.96	Pris acte	
105.97	Pris acte	
105.98	Acceptée	
105.99	Acceptée	<p>L'article 3 du chapitre 99 de la loi relative aux infractions sexuelles définit le viol comme suit :</p> <p>« On entend par viol le fait, pour une personne d'au moins 14 ans, d'avoir un rapport sexuel avec une personne qui n'est pas son époux/épouse –</p> <p>a) Sans le consentement de cette personne ;</p> <p>b) Avec le consentement de cette personne obtenu par la menace ou en lui faisant craindre des blessures physiques ;</p> <p>c) Avec le consentement de cette personne obtenu en se faisant passer pour son époux/épouse ; ou</p> <p>d) Avec le consentement de cette personne obtenu par assertion fausse ou frauduleuse quant à la nature et à la qualité de l'acte. »</p> <p>Le Gouvernement des Bahamas mène actuellement des consultations au sujet de la modification qu'il est proposé d'apporter à la loi relative aux infractions sexuelles pour ériger en infraction la « violence sexuelle conjugale », qui s'entend de la commission de tous les éléments constitutifs du viol dans le cadre du mariage.</p>
105.100	Pris acte	
105.101	Acceptée	<p>Le Gouvernement des Bahamas mène actuellement des consultations au sujet de la modification qu'il est proposé d'apporter à la loi relative aux infractions sexuelles pour ériger en infraction la « violence sexuelle conjugale », qui s'entend de la commission de tous les éléments constitutifs du viol dans le cadre du mariage.</p>
105.102	Acceptée	Même observation qu'en 105.101.
105.103	Acceptée	
105.104	Acceptée	

105.105	Acceptée	
105.106	Acceptée	Même observation qu'en 105.101.
105.107	Acceptée	La Convention relative aux droits de l'enfant a été intégrée dans le droit interne en 2007 en application du chapitre 132 de la loi relative à la protection de l'enfance.
105.108	Pris acte	
105.109	Pris acte	
105.110	Acceptée	
105.111	Pris acte	
105.112	Pris acte	
105.113	Acceptée	
105.114	Acceptée	
105.115	Acceptée	
105.116	Pris acte	
105.117	Acceptée	
105.118	Acceptée	
105.119	Acceptée	
105.120	Acceptée	
105.121	Pris acte	
105.122	Pris acte	Même observation qu'en 105.44.
105.123	Acceptée	
105.124	Acceptée	
105.125	Pris acte	
105.126	Acceptée	
105.127	Acceptée	
105.128	Pris acte	
105.129	Pris acte	
105.130	Pris acte	
105.131	Acceptée	
105.132	Acceptée	<p>Les personnes ayant le statut de demandeur d'asile ou de réfugié bénéficiaire, après avoir fait l'objet d'un contrôle du Département de l'immigration, de solutions de substitution à la détention.</p> <p>Il convient en outre de noter que les Bahamas, ayant à cœur d'encourager la libre circulation, sont le premier pays de la région à délivrer aux réfugiés les documents de voyage lisibles à la machine de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).</p>

105.133	Acceptée	Actuellement à l'examen.
105.134	Acceptée	
105.135	Acceptée	
105.136	Pris acte	
105.137	Pris acte	
105.138	Acceptée	
105.139	Pris acte	
105.140	Pris acte	
105.141	Pris acte	

---